**Opérateur(trice) de parcours acrobatique en hauteur**

Date de publication :13/09/2024

**Familles de métiers**

* Sécurité et sûreté
* Animation et relation visiteurs

**Lieux et segments d’activités**

* Parcs d'attractions et parcs aquatiques
* Parcs à thème et parcs ludo-pédagogiques
* Activités intérieures
* Musées et sites culturels
* Patrimoine et sites naturels

**Autres intitulés**

Opérateur(trice) de parcours acrobatique dans les arbres

**Définition du métier**

Lors de sa visite dans un site qui propose des parcours acrobatiques dans les arbres, le visiteur est immédiatement pris en charge par l'opérateur(trice) de parcours acrobatique en hauteur.

Son rôle est d'initier petits et grands à la connaissance et l'utilisation du matériel nécessaire pour s'amuser dans les arbres en toute sécurité. Les baudriers, mousquetons et poulies n'ont pas de secret pour lui/elle !

Responsable de la sécurité des visiteurs, il/elle veille à l'entretien du matériel et au respect des consignes de sécurité. On le/la retrouve également régulièrement en haut des arbres, pour aider les visiteurs, tester les parcours ou vérifier la solidité des accroches. Quelques connaissances arboricoles sont donc nécessaires à cet aventurier !

**Particularités**

* Métier en contact avec le public
* Pic saisonnier

**Code ROME**

Personnel d'attractions ou de structures de loisirs

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Etre à l'écoute des visiteurs et se rendre disponible
* Etre vigilant et attentif en permanence
* Faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité

**Compétences techniques**

* Accueillir, orienter, informer un visiteur
* Procéder à l'encaissement des titres d'accès (billets d'entrée, parking)
* Prévenir et résoudre les conflits en appliquant les consignes de l'entreprise
* Assurer la gestion du flux et la fluidité de la circulation des visiteurs
* Contrôler la conformité d'un équipement, d'une machine, d'une installation
* Superviser des opérations, des actions
* Contrôler le matériel et les équipements de sécurité
* Savoir évacuer une personne en suspension dans son harnais
* Anticiper des dangers, problèmes ou besoins matériels et techniques
* Réaliser une intervention nécessitant une habilitation
* Réaliser ou participer aux opérations de montage/démontage d'attractions

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable dans les parcours acrobatiques en hauteur est un plus mais pas indispensable.

**Formation obligatoire**

* Certificat de qualification professionnelle (CQP) Opérateur Parc Acrobatique en Hauteur
* PSC1

**Formation appréciée**

* Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) Performance sportive mention spéléologie ou mention escalade
* Certificat de qualification professionnelle (CQP) Cordiste
* Certificat de qualification professionnelle (CQP) Technicien Cordiste
* Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport (BPJEPS) spécialité animateur

**Mooc disponibles et ressources utiles**

MOOC "Assurez l'accueil des publics", disponible sur OpenClassrooms